

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 février 2023

Gérard Perot réélu président du Comité technique de l'Association Eco Entretien

Après l'élection de son nouveau président, Francis Bartholomé, le 13 décembre dernier, l'Association Eco Entretien a désigné le président de son Comité technique.

Gérard Perot, Responsable service technique national d'Autodistribution, a été réélu par ses pairs pour prendre la présidence du Comité technique de l'AEE le 23 janvier dernier.

Le Comité technique de l'AEE est constitué d'experts aux compétences avérées et de personnalités impliquées dans l'historique de la démarche Eco Entretien®.

Il a notamment pour mission de veiller au respect du protocole de mise en œuvre du label Eco Entretien® et de s'assurer de la conformité Eco Entretien compatible® des produits de traitement et matériels utilisés. Plusieurs fabricants de produits, de matériels de diagnostic et d'organismes de formation ont obtenu à ce jour la qualification Eco Entretien compatible®.



Gérard Perot et Jacques Riffart, Président d'honneur de l'AEE

En outre, le Comité technique a également en charge la prise en compte des évolutions de la mobilité et l'adaptation du label ECO ENTRETIEN® en fonction du parc roulant.

Le Comité technique aura notamment pour mission de travailler à la mise en place du cadre des études qui permettront d'actualiser les données de l'évaluation du bénéfice environnemental de l'Eco Entretien®. Cela afin de convaincre les pouvoirs publics de son efficacité et de sa pertinence dans la lutte contre les émissions polluantes.

Cette mission doit permettre de **mener à bien les objectifs de l'AEE parmi lequel, celui d'élargir ses réflexions sur les solutions pour optimiser l'entretien du parc.**

La réalisation de ces études sur l'impact de l'entretien du parc roulant doit **répondre à l'enjeu majeur de la transition vers un parc automobile plus vertueux**, mais également de réfléchir à des propositions d'évolutions des politiques publiques, telles que la refonte de la vignette Crit'Air ou aux modalités d'accès des Français aux Zones à Faibles Emissions, qui rentrent progressivement en vigueur d'ici 2025.

A propos de l'AEE : Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016, rassemble dans sa gouvernance les fédérations françaises et belges de l'après-vente automobile : FEDA, FIEV, FNA, Mobilians, FMA-TRAXIO, ainsi que les acteurs de la filière automobile avale, groupements européens de distribution, enseignes et réseaux de garages, centres auto... L'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes.